



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du vendredi 5 juin 2026 17:30

En exercice : 11
Présents : 9
Excusés : 2
Absents : 0

Date de la convocation :
29/05/2026

Président de séance :
Laurent BALSAN

Secrétaire de séance :
Annie LONJON

N° interne de l'acte :
DEL20260605_08

Le vendredi 5 juin 2026, le Conseil Municipal de la Mairie de Dourbies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi.

Membres présents :

Laurent BALSAN, Annie LONJON, Jean-Marie PONCELET, Marion ANGELINI, Myriam BALSAN, Amélie BOUTEILLER, Anaëlle BROCCOLI, Sylvie LAFON, Bruno MOTTET

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Marc SAUVAIRE (donne pouvoir à : Annie LONJON), Jean-Luc ALBE (donne pouvoir à : Amélie BOUTEILLER)

Membres Absents :

Indemnités des élus

- Vu** La loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu le scrutin du 21 mars 2026 portant élection du Maire et des adjoints
Vu la délibération du 05 juin 2026 portant attribution de délégations aux conseillers municipaux

M. le Maire propose la répartition des indemnités des membres du conseil municipal à compter du 1^{er} juin 2026, selon le tableau ci-dessous :

Indice brut	Fonction	Montant indice	%	Montant mensuel brut/ personne	Nbr	Total/mois	Montant total brut
1027	Maire	4110,52	11	452,16	1	452,16	5 425,89
1027	Adjoints	4110,52	8,5	349,39	3	1 048,08	12 578,20
1027	Conseillers municipaux	4110,52	3.5	143,87	6	863.21	10 358.51
TOTAL :							28 362,60

Etant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal et que le montant total des indemnités des élus ne dépassent pas le montant de l'enveloppe globale autorisée par les articles L-2123, L-2124 et L-2123-24-1 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces propositions et charge M. le Maire de signer tout document s'y rapportant.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Fait et délibéré en mairie le vendredi 5 juin 2026

Le Secrétaire de séance,
Annie LONJON

M. le Maire
Laurent BALSAN



Annexe :

TABLEAU DES INDEMNITES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOURBIES

Annexe à la délibération n° 20260605_08 du 05 juin 2026
 Vu le CGCT, notamment son article L 2123-20-1 ;
 Indemnités allouées aux membres du conseil municipal :

Maire :

	Taux	Montant annuel de l'indemnité (en euros)
Laurent BALSAN	11%	5 425,89 €

Adjoints :

	Taux	Montant annuel de l'indemnité (en euros)
1^{er} adjoint SAUVAIRE	8,5%	4 192,73 €
2^{ème} adjoint LONJON	8,5%	4 192,73 €
3^{ème} adjoint PONCELET	8,5%	4 192,73 €

Conseillers municipaux :

	Taux	Montant annuel de l'indemnité (en euros)
Jean-Luc ALBE	3,5%	1 726,42 €
Marion ANGELINI	3,5%	1 726,42 €
Myriam BALSAN	3,5%	1 726,42 €
Amélie BOUTEILLER	3,5%	1 726,42 €
Annaëlle BROCCOLI	3,5%	1 726,42 €
Sylvie LAFON	3,5%	1 726,42 €
Bruno MOTTET	0%	0.00 €

Montant total des indemnités allouées : **28 362,60 euros.**

Montant de l'enveloppe indemnitaire globale : **29 975,57 euros.**

	%	nbre	mensuel	annuel
maire	28.1	1	1 155.06 €	13 860.68 €
adjoints	10.89	3	1 342,91 €	16 114,89 €
			2 497,96 €	29 975,57 €

IB 1027	mensuel
IM	4 110,52

835

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le



ID : 030-213001050-20260605-DEL20260605_08-DE